



# FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FORMATION MEDICALE CONTINUE DE LA REGION CORSE

36, hameau de Torre 20220 AREGNO  
tél : 04.95.60.69.15 Email : fcfmc@wanadoo.fr

Site : [www.corsicamed.com](http://www.corsicamed.com)

N° Formateur : 94 20 20 177 20 - N° Siret : 401 454 814 00013  
numéro d'agrément fmc 100 291

## MODALITES D'INSCRIPTION 2010

Pour vous inscrire, joindre au bulletin d'inscription, ci-inclus :

- Une feuille de soins barrée, **par séminaire**, ou une attestation d'inscription à l'Ordre des médecins pour les remplaçants
- Un chèque de caution de **200 euros, par séminaire, à l'ordre de la FCFMC** rendu à l'issue de la formation.

Si vous êtes remplaçant, pour avoir droit à l'indemnisation, joindre également :

- Un justificatif d'inscription à l'Ordre des médecins ou une licence ordinale de moins d'un an,
- Une ou plusieurs attestations de remplacement pour une durée cumulée de 30 jours,
- Une déclaration sur l'honneur indiquant que vous exercez une activité libérale à titre principal

Le cahier des charges de l'OGC nous a imposé quelques modifications par rapport aux années précédentes.

## Merci de bien lire les notes qui suivent avant de vous inscrire :

- Seuls les adhérents à la FEDERATION CORSE de FMC à jour de leur cotisation pourront s'inscrire :
  - Si vous êtes adhérent par l'intermédiaire d'une association locale, il vous suffit de nous donner les coordonnées de votre association et de joindre un justificatif à votre bulletin d'inscription
  - Dans le cas contraire, il vous faudra envoyer, en même temps que votre bulletin d'inscription et indépendamment des chèques de caution, **un chèque d'adhésion de 40 euros, pour l'année 2010**, au nom de « CORSE FMC Direct ».
- Les séminaires mixtes ML (MG+MS) sont ouverts seulement aux spécialités concernées par les thèmes.  
(cf bulletin d'inscription)

Pour les participants, dont le lieu d'exercice se situe à plus de 100 kms de celui du séminaire, un **remboursement**, à concurrence de 60 € des frais d'hôtellerie de la nuit du vendredi au samedi, pourra être effectué, bien sûr en échange de la facture originale. Nous ne réservons pas les chambres des participants. Compte tenu du nombre limité des places disponibles, les **inscriptions** ne pourront être **effectives qu'après réception** de l'ensemble **des documents demandés** et se feront par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

**En cas d'annulation**, le chèque caution ne sera restitué que si l'annulation intervient au plus tard **un mois avant la formation**, ce qui nous laisse le temps de proposer la place laissée vacante à un participant éventuellement sur liste d'attente.

En espérant que ces thèmes répondront à vos besoins et dans l'attente de vous rencontrer...

Très amicalement

Dr Nicole Carlotti  
*Présidente*

P.J. 1 Bulletin d'inscription

1 Bulletin d'adhésion Corse FMC Direct



# FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FORMATION MEDICALE CONTINUE DE LA REGION CORSE

36, hameau de Torre 20220 AREGNO  
tél : 04.95.60.69.15 Email : fcfmc@wanadoo.fr

Site : [www.corsicamed.com](http://www.corsicamed.com)

N° Formateur : 94 20 20 177 20 - N° Siret : 401 454 814 00013  
numéro d'agrément fmc 100 291

Propriano, le 13 janvier 2010.

Chers amis,

L'année 2009, mouvementée à bien des égards, est derrière nous, ne retenons que ce qui concerne l'avenir...

2010 qui débute, devrait voir la mise en place d'un concept nouveau en France : le Développement Professionnel Continu.

La loi HPST n° 2009-879 du 21 juillet 2009 précise :

« Art. L. 4133-1. - Le développement professionnel continu a pour objectifs : l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Il constitue une obligation pour les médecins. »

Qu'attendent les médecins du DPC ? Tous sont convaincus de la nécessité d'actualiser leurs connaissances et de les améliorer tout au long de leur activité. Pourtant, ils ne sont pas satisfaits de tout ce qui s'est fait jusqu'alors. Qu'est-ce qui pourrait les satisfaire ? Comment verraient-ils ce processus d'amélioration des pratiques ?

Même si c'est utopique, essayons d'imaginer en 2010 le "DPC" idéal pour le médecin de terrain.

Les années se succèdent et notre petite « fede » est toujours là, une équipe soudée, qui s'attache à la formation médicale continue, non pas tant par ce qu'elle va nous rapporter comme points et qualifications mais surtout, parce que nous sommes tous liés par le plaisir d'apprendre, de faire de nouvelles rencontres.

Continuons à faire de la formation médicale continue, elle reste le pilier central de la mise à jour de nos connaissances.

En attendant de vous rencontrer lors d'une formation, nous vous prions de recevoir nos meilleurs vœux pour cette année 2010.

Pace e Salute a tutti

Dr Nicole Carlotti  
Présidente

PS : Une indemnisation vous sera versée par l'OGC de 15 C ou 15 CS par jour de formation, sous réserve d'assister aux 2 jours du séminaire.

Nous vous rappelons que vous avez droit à quatre fois deux jours d'indemnisation par l'OGC pour l'année et à un crédit d'impôts maximal de 330,80 euros (40 heures) par an pour votre formation.  
(formulaire 2079 -FCE-SD N° Cerfa 12635\*01)